



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

agriculteurs

Question écrite n° 40332

Texte de la question

Mme Virginie Duby-Muller alerte M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur la publication le jeudi 10 octobre 2013 d'une première étude sur le suicide des agriculteurs menée par l'Institut national de veille sanitaire (INVS). De 2007 à 2009, le nombre de suicides d'agriculteurs a, en effet, été évalué à 485 soit près d'un tous les 2 jours. De plus, l'INVS souligne que, même si toutes les activités agricoles sont concernées, le secteur de l'élevage est le plus touché, en particulier les éleveurs laitiers et de bovins. Aussi, elle lui demande quelles mesures urgentes il compte prendre pour revaloriser cette profession.

Texte de la réponse

L'étude portant sur l'analyse de la mortalité par suicide des exploitants agricoles en activité professionnelle, conduite par l'institut national de veille sanitaire (InVS) en collaboration avec la caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA), a été rendue publique le 10 octobre 2013. Ces premiers résultats confirment notamment l'excès de mortalité par suicide chez les hommes âgés de 45 à 64 ans et, plus particulièrement dans les secteurs de l'élevage bovins-viande et bovins-lait. Cette étude, qui s'inscrit dans le cadre du programme national d'actions contre le suicide 2011-2014, conforte la nécessité de s'attaquer à toutes les causes qui contribuent à déstabiliser les agriculteurs. Un premier bilan des dispositifs du programme national menés en direction des agriculteurs permet de tirer des enseignements afin de mieux lutter contre le suicide. En 2014, la CCMSA poursuivra la mise en oeuvre des actions par : - la montée en charge au sein des caisses de MSA du nombre de cellules pluridisciplinaires et un renforcement des échanges entre les professionnels des cellules ; - le lancement d'un numéro d'aide en ligne dédié spécifiquement aux agriculteurs ; - la description périodique de la mortalité par suicide chez les exploitants puis chez les salariés agricoles selon des variables démographiques et professionnelles ce qui assurera plus de lisibilité à ce phénomène et donnera plus d'ampleur à la prévention. Par ailleurs, la CCMSA renforce les pratiques d'intervention de ses agents sur la prévention du risque psychosocial et la sensibilisation et l'accompagnement des entreprises sur l'amélioration du bien-être au travail des exploitants et des salariés. En outre, le lancement de l'observatoire national du suicide par la ministre des affaires sociales et de la santé, le 10 septembre dernier, rappelle les enjeux de santé publique que représente la prévention du suicide. L'observatoire aura pour missions d'améliorer le suivi des suicides et tentatives de suicide, de développer la connaissance des facteurs de risque et des mécanismes conduisant à ces actes afin d'en améliorer la prévention et d'évaluer les mesures mises en place. De plus, en ce qui concerne la réparation des maladies professionnelles, la commission supérieure des maladies professionnelles en agriculture a prévu d'installer un groupe de travail afin d'analyser des pistes d'évolutions juridiques envisageables pour améliorer la reconnaissance des psychopathologies et, dans l'immédiat en l'absence de tableau spécifique, de faciliter l'examen des demandes par les comités régionaux de reconnaissance des maladies professionnelles. Conscient que les difficultés financières de certains agriculteurs peuvent occasionner des situations de détresse, le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, continuera de conduire une action déterminée pour permettre une reconquête des revenus dans les secteurs les plus fragiles.

Données clés

Auteur : [Mme Virginie Duby-Muller](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40332

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 octobre 2013](#), page 10942

Réponse publiée au JO le : [26 novembre 2013](#), page 12357